

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 30 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi trente juin à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

*Date de
convocation :*
24 juin 2025

Présents : Mesdames, Messieurs, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLEE Priscilla, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Mis en ligne :
01 juillet 2025

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires :

BONNAFOUS Catherine ayant donné pouvoir à DA CUNHA Manuel, GARNIER Chrystèle ayant donné pouvoir à MAHEO Aude, JOURDAN Christiane ayant donné pouvoir à GROSEIL-MOREAU Arlette, LEJOLIVET Bertrand ayant donné pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane, NOULLEZ Sébastien ayant donné pouvoir à VALLÉE Priscilla, PEROT Marlène ayant donné pouvoir à DEGUILLARD Julie, SECRANDOUR Cyril ayant donné pouvoir à JOUAULT Jaroslava, SOUQUET Éric ayant donné pouvoir à POINTIER Vincent.

Présents : 21
Votants : 29
Quorum : 15

Monsieur LETENDRE Christophe est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 24 juin 2025) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 8**Délibération n°2025-063. MARCHÉS PUBLICS : Attribution de 2 lots du marché assurances**

Rapporteur : Vincent POINTIER

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU le code des assurances,
VU l'avis de la CAO en date du 23 juin 2025,
VU l'avis de la commission Aménagement - Patrimoine - Mobilité et Accessibilité en date du 25/06/2025 ;

CONSIDERANT le renouvellement des marchés d'assurance de la commune,
CONSIDERANT la consultation dont la date limite de remise des offres a été fixée au 12 juin 2025 pour un montant estimé de 100 000,00 € H.T. pour le lot n° 1 et 24 000,00 € H.T. pour le lot n°2,
CONSIDERANT que la durée d'exécution du lot n° 1 « dommages aux biens » et du lot n° 2 « véhicules à moteur et risques annexes » s'étendra jusqu'au 31 décembre 2029,
CONSIDERANT que deux sociétés ont remis trois offres,

CONSIDERANT les rapports d'analyses des offres joints en annexe ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DÉCIDE à l'UNANIMITÉ**

D'ATTRIBUER

- le marché du lot n°1 « dommages aux biens » à la société SMACL pour une durée de 4 ans et un montant annuel de 47 447,25 € TTC (franchise de 4 000 €),
- le marché relatif au lot n° 2 « véhicules à moteur et risques annexes » à la société SMACL pour une durée de 54 mois et un montant annuel de 11 804,41 €TTC ;

D'AUTORISER Monsieur Le Maire à signer les marchés et tous les documents y afférent, y compris les avenants inférieurs à 5 %.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE

